

#9

FRONTEX

UN GÉANT ENTRAVÉ
PAR L'UNION EUROPÉENNE
ET LES MÉDIAS



DÉCEMBRE 2022

Est-ce vraiment un hasard si c'est au cœur de Varsovie que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, mieux connu sous son acronyme français FRONTEX, a élu domicile ? Ses bureaux sont logés dans l'imposante Warsaw Spire, elle-même surplombant la bien-nommée « Europejski Plass », véritable épice de quartier d'affaires de la capitale polonaise. Si le curieux tient absolument à filer la métaphore, il pourrait trouver qu'elle s'élève comme un rempart de verre et d'acier au sommet duquel les vigies pourraient apercevoir des armées ennemies (il s'agit, après tout, de la troisième tour la plus haute du pays). Mais c'est là que la fantasmagorie du flâneur s'arrête : au XXI^e siècle, il n'est plus guère question d'armées, de divisions ou de hordes, mais d'embarcations de fortunes, de tentes et d'ONG. Plus de stratégie militaire et de déplacements coordonnés, mais un afflux autant spontané qu'inépuisable de figures que Jean Raspail décrit, en son temps, avec acuité dans son Camp des Saints. Aussi, le choix de Varsovie n'en reste pas moins intrigant.

N'est-ce pas depuis cette ville, et sa résidence d'été de Wilanów, que partit Jean Sobieski pour sauver les Habsbourg et l'Europe entière lors du siège de Vienne par les turcs en 1683 ? N'est-elle pas, cette ville, continuellement perdue et reprise, aux Suédois aux XVII^e,

puis aux Allemands et aux Russes aux XIX^e et XX^e siècles ? La symbolique est séduisante, mais ne se suffit malheureusement pas à elle-même. Elle s'accompagne en effet d'une explication plus prosaïque : de Varsovie, nous sommes à équidistance des Balkans occidentaux et des pays baltes, deux aires régionales à surveiller comme le lait sur le feu. À quelques centaines de kilomètres, nous sommes en présence des deux états hostiles au bloc atlantique et aux valeurs qu'il charrie : la Biélorussie d'Aleksandr Lukachenko à l'Est et la Russie de Vladimir Poutine, via l'enclave de Kaliningrad, au Nord-Est. Si les États ont la politique de leur géographie, pour reprendre la formule canonique de Napoléon, il est heureux que les fonctionnaires européens qui ont présidé à la naissance de FRONTEX aient eu la présence d'esprit de l'inscrire au cœur de l'action, à proximité presque immédiate de ces « frontières externes », et non dans un énième placard bruxellois ou amsterdamois.

Preuve en a été le comportement très proactif de l'agence lors de la crise biélorusse en 2021 ou du conflit ukrainien en 2022 où elle n'a jamais hésité à proposer ses effectifs et son expertise au gouvernement polonais.

Accessoirement, le lecteur et le touriste comprendront aisément qu'il se trouve peu d'endroits où la ligne de démarcation entre

l'Ouest et l'Est est aussi palpable que dans cette ville, surtout depuis que la guerre en Ukraine a ravivé les vieilles dichotomies.

Cette frontière, surimprimée dans les esprits, se rencontre partout. Dites à une femme polonaise qu'elle ressemble à une Allemande, elle s'en sentira offensée car, pour elle, « Allemande » est synonyme de « femme laide » ; dites-lui qu'elle est Russe, et l'interaction tournera court sans même qu'elle sente le besoin de se justifier, tant la femme russe est jugée peu indépendante et désespérément à la recherche d'un mari qui l'entretiendra. Parlez russe dans les transports en commun, vous vous exposerez à des regards désapprobateurs ou, dans le pire des cas, à des invectives. Les Polonais reprennent inlassablement leurs interlocuteurs étrangers lorsqu'ils se hasardent à parler d'« Europe de l'Est » en évoquant leur pays, terme auquel ils préfèrent naturellement celui d'« Europe Centrale ». Il va sans dire que les Polonais regardent spontanément vers l'Ouest dès qu'il est question de culture, d'opportunités professionnelles, de tourisme, cette préférence allant parfois de pair avec un certain dédain pour les pays des Balkans et d'Europe orientale.

Ainsi, non seulement Frontex, agence la mieux dotée de l'UE (1 milliard d'euros prévu pour l'année 2022) est placée sur une ligne de crête géographique mais se trouve elle-même à la croisée des chemins : continuera-t-elle à accroître ses effectifs et ses champs de compétence pour devenir progressivement l'organe fédéral de défense de l'Europe ou bien est-elle destinée à être éternellement ce géant entravé par les médias, par ses autorités de tutelle,

par les ONG ? Sera-t-elle toujours l'enfant mal-aimé de la diplomatie européenne ? C'est le problème que nous souhaitons examiner dans cette brochure.

1. LE SOLEIL SE LÈVE À L'EST

1.1. GENÈSE

L'acte de naissance de l'agence coïncide avec le plus important élargissement de l'histoire de l'UE : en 2004, ce ne sont pas moins de dix pays qui viennent garnir ses rangs, dont huit sont issus de l'ex-Union soviétique et de l'ancienne Yougoslavie : la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, la Slovénie, la Lettonie, la Lituanie. Autant de nouvelles frontières à surveiller, d'autant plus que la plupart de ces États sont jeunes, capitalistes de fraîche date et ne disposent pas toujours des moyens technologiques et logistiques pour surveiller leurs frontières, ce qui en fait des voies de passages privilégiées pour les criminels. En effet, depuis Schengen, les frontières internes des pays membres sont quasiment virtuelles, d'où la nécessité de redoubler d'attention le long de ces milliers de kilomètres de nouvelles frontières, dites externes. Sans surprise, c'est chez ces nouveaux membres que l'on trouvera la plus forte demande pour prévenir et surveiller les activités illégales aux frontières et cela avant même que l'adhésion ne soit formalisée. Pour les locomotives économiques de l'Union, la peur d'une migration incontrôlée émanant de ces nouveaux membres a sans doute fait également office de catalyseur politique. Plus insidieusement, il est aussi question de se départir des législations nationales en matière d'asile et de contrôle migratoire, jugées trop restrictives et influençables, pour transférer ses compétences à une agence supranationale. Celle-ci serait moins comptable de ses actions devant les parlements na-

tionaux, jouant par là le rôle de parapluie pour des États membres qui ont rarement les coudées franches sur ces domaines politiquement clivants.

1.2. PREMIÈRES PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES

Ainsi, l'agence, créée par décret du Conseil de l'Europe en 2004, est opérationnelle le 1^{er} mai 2005, un peu plus d'un après les attentats de Madrid (mars 2004 ; 192 morts) et quelques mois avant les attentats de Londres (juillet 2005 ; 56 morts), tous deux l'œuvre de cellules islamistes locales d'Al-Qaida. La facilité déconcertante avec laquelle les islamistes se sont joués des frontières nationales va contraindre les autorités à établir un lien entre immigration et insécurité. Bien sûr, au départ, Frontex, qui n'est encore qu'un bourgeon administratif à l'échelle de l'U.E est uniquement censé fournir une assistance technique et opérationnelle aux États membres, notamment par l'analyse des risques et de la vulnérabilité des frontières, sorte d'audits censés pointer les défaillances de la stratégie sécuritaire des États ; pour autant, il n'est pas question d'empiéter sur leur souveraineté. Il faut dire que les moyens de l'organisme sont encore modestes : 43 employés dont un contractuel, pour un budget de 2 millions d'euros. Pour autant, ces prérogatives ne vont que s'étendre, palier par palier, via des amendements de plus en plus généreux.

À partir de 2011, l'agence a la capacité de posséder et de louer des équipements, mais surtout, de créer un réseau de communi-

cation protégé permettant un échange de données en temps réel entre Frontex et les États membres. Cette régulation débouche en 2013 sur la création d'**Eurosur**, le Système européen de surveillance des frontières, et scelle une coopération encore plus étroite avec **Europol**, l'Office européen de police, qui ne se démentira pas avec les années. À ces prérogatives s'ajoutent celles des « opérations de retour conjoint », c'est-à-dire de rapatriement de migrants illégaux via ses propres avions charters ou des vols commerciaux ou, depuis 2007, des mobilisations d'équipes d'interventions rapides (« Rapid Border Intervention Teams ») pour soulager les États lorsque ceux-ci sont ponctuellement submergés par un afflux massif à leurs frontières.

1.3. FRONTIÈRES GÉOGRAPHIQUES, FRONTIÈRES MENTALES

Il en va de l'économie comme de la sécurité et, s'agissant de cette dernière, la demande n'est pas toujours uniformément répartie dans l'U.E. Tant et si bien que l'on retrouve des positions antagonistes entre le Sud et l'Est, généralement acquis à Frontex, et le Nord et l'Ouest, plus sceptiques envers le mandat de l'agence et plus portés sur un respect scrupuleux des fameux droits-de-l'homme. Deux des récents ennemis déclarés de Frontex sont la suédoise **Ylva Johansson**, Commissaire aux affaires intérieures, et la hollandaise **Tineke Strik**, rapporteur de la Commission d'enquête sur Frontex diligentée par le Parlement européen. Sans

omettre le Danois **Jonas Grimheden**, chef du corps interne de commissaire aux droits de l'homme au sein de Frontex, corps imposé par le Parlement pour garder Frontex dans son giron. Ce sont les pays scandinaves qui, entre 2001 et 2003, au moment où se tenait le cycle de négociations menant à la création de l'agence, ont exprimé les plus fortes réserves. Cette dichotomie se reflète même dans l'organigramme de l'agence : les personnels opérationnels sont composés majoritairement de ressortissants d'Europe centrale et orientale, tandis que Français et Allemands occupent les postes de direction.

1.4. SUR LE TERRAIN

Dans son étude consacrée à Frontex¹, **Nina Perkowski** rapporte les témoignages qu'elle a obtenu de la bouche du personnel de Frontex, qu'on suppose sans peine être plutôt est-européen, dépêché à la frontière bulgare-turque lors de l'opération Poseidon en 2014 : *« Lors de mes entretiens avec les agents invités près de la frontière terrestre bulgare-turque, les droits de l'homme et les préoccupations humanitaires étaient pratiquement absents de leurs discours. Les agents insistaient sur la nécessité « d'attraper les criminels », et le phénomène de migration était perçu comme une menace devant être contrariée aussi près de la frontière que possible. Sinon, les « migrants » continueraient d'avancer et seraient de plus en plus difficiles à « attraper ». Selon un agent invité, les « migrants » étaient*

1. *Humanitarianism, Human Rights and Security: The Case of Frontex*, Nina Perkowski, Routledge, 2022.

« l'un des plus gros problèmes de l'UE » : « i ls sont là, ils créent des problèmes, ils sont impliqués dans toutes sortes d'activités criminelles ce genre de choses. » Ils ont ensuite déclaré vouloir « le moins de [migrants] possible ». Leur collègue est intervenu en disant que « ils ne sont pas tous généralement perçus comme des criminels potentiels. Je suis sûr qu'une personne qui a décidé de quitter son pays doit vivre des moments difficiles. » Ils ont toutefois ajouté que la planète était vaste et que tout le monde ne pouvait pas venir vivre en Europe. Les frontières existent pour une raison ».

Des propos qui, on l'imagine sans peine, vont à l'encontre de ceux qui prévalent au Parlement européen et à la très militante Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE), habituée à produire des rapports à charge contre la Hongrie (rapport Sargentin) et la Pologne (rapport Lopes Aguilar) et dont l'ambition avouée est de châtier Frontex, ainsi que tous les États qui oseraient braver l'ordre européen établi.

1.5. CANARD BOITEUX

Cette hémiplegie structurelle, qui puise ses racines dans l'histoire longue de ces régions d'Europe, fait de Frontex, et presque malgré elle, un canard boiteux : si ce sont les pays d'Europe de l'Est qui ont le plus fait pour sa fondation, ils sont aujourd'hui obligés de refuser son aide, tant le carcan humanitariste qui la ligote représente une entrave dans le cadre d'interventions de police.

Ainsi, Frontex a peu à peu déserté les frontières magyaro-serbe et bulgare-turque, points de passages les plus courus par les clandestins au plus fort de la crise de 2015-2016, et a reçu une fin de non-recevoir de la part du gouvernement polonais lorsqu'elle lui a proposé son aide pour juguler l'afflux de migrants venus de Biélorussie en 2021. Cela marche aussi dans l'autre sens : au début de l'année 2021, l'agence décide cesser toute collaboration avec la Hongrie à sa frontière orientale suite à un arrêt de la CJUE jugeant que le pays avait procédé à des expulsions illégales vers la Serbie. En 2016 pourtant, alors que des ONG de gauche interpellaient déjà l'agence pour au sujet des méthodes expéditives des gardes-frontières hongrois à la frontière magyaro-serbe (emploi de gaz au poivre et de chiens d'attaques contre les clandestins), la direction avait maintenu le cap et refusé de suspendre ses opérations à la frontière². Signe des temps.

2. « *Frontex's history of handling abuse evidence dogs Balkan expansion* », Balkan Insight, 06/02/2020.

2. CHANGEMENT DE PEAU

2.1. NOUVELLES AMBITIONS

L'histoire est connue. La crise d'invasion migratoire atteint son faite lors des années civiles 2015 et 2016, au cours de laquelle **1,2 million de demandes d'asile** sont déposées sur le continent européen, une première depuis la Seconde Guerre mondiale. Au-delà de la lutte contre le terrorisme et le trafic d'êtres humains qui sont les priorités du premier mandat du directeur exécutif de Frontex **Fabrice Leggeri** (2015-2019), va désormais s'ajouter celle des guerres hybrides où l'immigration est utilisée comme une arme de rétorsion, comme l'illustreront les exemples turcs en 2020 ou biélorusses et marocains l'année suivante. Les États-membres, particulièrement les États du Sud en première ligne, sont débordés de toutes parts et s'en remettent à Frontex, qui voit ses moyens augmenter significativement en la circonstance. Entre 2014 et 2016, le budget de l'agence est multiplié par 3 (de 94 à 232 millions d'euros) et son personnel est multiplié par 6 entre 2015 et 2020 (de 311 à 2000 employés).

Les amendements de 2016 et 2019 ouvrent la voie à la constitution d'une véritable armée supranationale, qui compterait dans un premier temps 1500 gardes-frontières armés, et approfondit la coopération avec les pays tiers via la possibilité d'initier des opérations de surveillance communes et en nommant dans ces pays des officiers de liaison. Symbole de ces nouvelles ambitions, l'agence change de nom¹ est devient en 2016 la « European Border and Coast Guard Agency ». Par la même occasion, le Centre d'observation (« Situation center ») de Frontex,

1. Dénomination qui succède à « *European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union* ».

chargé de la surveillance des frontières extérieures et, en particulier, de l'identification et du démantèlement des réseaux de passeurs, est mis sur pied. Celui-ci est opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, illustration éloquente des nouveaux moyens de l'agence qui change de dimension à l'heure de la crise d'invasion migratoire.

2.2. LE BOURBIER MÉDITERRANÉEN

Frontex mène à ce jour trois opérations en Méditerranée autour des voies migratoires principales : **Indalo**, lancée en 2017 en Méditerranée Occidentale au large de l'Espagne ; **Thémis** (anciennement Triton), lancée en 2014 en Méditerranée Centrale au large de l'Italie et **Poséidon**, lancée en 2016 en Méditerranée orientale, au large des îles grecques. À l'orée de la crise, c'est la route de la Méditerranée orientale qui est privilégiée par les clandestins en raison de contrôles réputés moins stricts.

Au-delà du cas très médiatisé des Syriens, les autorités recensèrent rapidement des centaines de milliers de personnes en provenance d'autres pays du Moyen-Orient, du sous-continent indien ainsi que de l'Afrique subsaharienne. En 2015, 77% des clandestins morts au cours de leur périple à l'échelle mondiale ont péri en Méditerranée selon l'Organisation internationale pour les Migrations.

Si l'article 33 de la convention de Genève prévoit qu'« *aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* », la loi est sujette à interprétation dans le cas

de l'interception d'un bateau en haute mer ou dans les eaux territoriales d'un État tiers. Mais l'obligation de porter secours aux personnes en détresse en mer est, elle, un absolu, prévu notamment dans la convention de Montego Bay sur le Droit de la mer. Bien que la notion de détresse puisse être interprétée de manière restrictive par certains États et retenue uniquement lorsque, par exemple, le navire est sur le point de chavirer. Or, dans l'état actuel du droit, l'obligation de sauvetage n'est pas découplée de l'obligation de déterminer le statut de la personne sauvée. En effet, le règlement Dublin veut que l'État qui enregistre le premier l'arrivée d'un migrant sur le sol européen soit considéré comme le responsable de cette demande. Or, dans la grande majorité des cas, c'est sur le bateau ou au débarquement au port dit « sûr » que les empreintes sont relevées.

C'est la raison pour laquelle, entre 2015 et 2020 en Mer Égée, les navires européens demandaient systématiquement aux autorités turques d'intercepter elles-mêmes les embarcations pendant que celles-ci se trouvaient encore dans ses eaux territoriales. Alors que l'historique des relations entre la Grèce et la Turquie pesait déjà sur cette région avant 2015, la crise migratoire a contribué à rendre ce climat d'autant plus explosif en Mer Égée.

2.3. LYBIE : UN MAL NÉCESSAIRE ?

Une de ces coopérations en particulier fait couler beaucoup d'encre : il s'agit de la relation qu'entretient l'agence avec la Libye, ou plutôt avec ce qu'il en reste. Même avant la chute de Khadafi, le pays était souvent la dernière étape des migrants subsahariens dans leur itinéraire vers l'Europe. Depuis la déstabilisation fatale orchestrée par l'OTAN, les candidats à l'exil se retrouvent parfois exposés comme autant de denrées sur des marchés aux esclaves en banlieue de Tripoli,

comme l'a révélé, en 2017, un reportage éclairant de CNN au nom évocateur « *Lybia Slaves : I was sold* »². Alors même le naturel de cette région revenait au galop, l'anomie favorisant le retour à des mœurs ottomanes rappelant les grandes heures de la traite orientale, les médias de masse en profitèrent pour justifier l'accueil de migrants clandestins toujours plus nombreux. Les ONG n'étant pas en reste, elles s'empressent de venir cueillir les rafiots à quelques kilomètres des côtes libyennes.

Depuis 2015, Frontex n'a pas hésité à mettre à la disposition des garde-côtes libyens ses moyens de surveillance aérienne, principalement des drones et des avions. Pour le directeur de Frontex, ces moyens sont mis à disposition de Tripoli uniquement à des fins d'opérations de sauvetages (« Search and Rescue »). Et ce dernier de rappeler que Frontex, comme le prévoit son mandat, ne peut se substituer aux États dès lors qu'il est question du contrôle des frontières nationales, mais est en mesure de leur apporter une aide technique et opérationnelle dans des zones tendues.

La campagne de dénigrement va si loin que deux avocats, Omar Shaef, président de Global Legal Action Network et l'inénarrable Juan Branco accusent nommément l'U.E. de « *crime contre l'humanité* » dans une plainte transmise à la Cour Pénale Internationale. Selon les intéressés, le nombre de personnes interceptées et détenues dans les centres de rétention libyens s'élève à 40.000. À titre de comparaison, Frontex affirme avoir contribué au sauvetage de 353 270 personnes entre 2015 et 2020 en Méditerranée. Sur la même période, on estime à environ 20 000 le nombre de personnes ayant péri ou disparu en tentant de gagner l'Europe.

2. [CNN](#), 13 novembre 2017

Ce qui revient à dire que, sur 18 réfugiés, 1 seul perdra la vie pendant que les 17 autres débarqueront sains et saufs sur les rivages méditerranéens. Pas mal pour une agence européenne prétendument animée de pulsions génocidaires !

3. SPLENDEURS ET MISÈRES D'UN FRANÇAIS CHEZ FRONTEX

3.1. COCORICO

Le Français Fabrice Leggeri, ancien directeur exécutif de Frontex, fut l'homme à abattre de l'U.E, à la tête d'une institution qui sent le soufre. Au siège de Varsovie, les journalistes ne sont pas véritablement en odeur de sainteté et le directeur n'a plus donné de conférence de presse de 2018 à 2022.

La polémique déclenchée par son entretien¹ à l'hebdomadaire allemand *Die Welt* en 2016 n'y est probablement pas étrangère ; il accusait les ONG de « *ne pas assez coopérer avec les forces de sécurité* », ce qui rendait le démantèlement des réseaux de passeurs « *plus difficile* », provoquant par là des émois prévisibles dans la grande presse. Il est vrai que l'agence est la cible des ONG sans-frontiéristes (le plus souvent allemandes comme l'influente **Sea Watch**) et de la presse militante depuis sa fondation et son premier directeur, l'ancien général de brigade finlandais **Ilkka Laitinen** (2004-2014), fut entarté en 2011 par des activistes no-border. Si Fabrice Leggeri n'a jamais goûté à une tarte à la crème, il n'a cessé de coaliser les haines des coteries progressistes durant son passage à la tête de l'agence (2015-2022). D'abord énarque et sous-préfet, il passe quelques années à la Commission européenne, où il contribuera en 2002 à la rédaction du document « *Towards an integrated management of the EU external borders* » qui présidera à la création de Frontex, avant d'être nommé à la tête de la nouvellement créée Direction Générale des Étrangers en France (DGEF), autorité chargée de superviser

1 « *Rettungseinsätze vor Libyen müssen auf den Prüfstand* », *Die Welt*, 27/02/2017.

l'accueil et l'intégration des étrangers en France au ministère de l'Intérieur. C'est son ministre de tutelle, le socialiste **Bernard Cazeneuve**, qui appuie sa candidature en 2015. Le mandat de Fabrice Leggeri est renouvelé en 2019. Son directeur de cabinet, **Thibaud de la Haye Jouselin**, a quant à lui un profil plus droitier : il a été le bras droit de Brice Hortefeux, successivement au très décrié ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale (2007-2009) et à l'Intérieur (2009-2010). Dans l'organigramme, on retrouve un troisième Français, **Hervé-Yves Caniard**, nommé par Leggeri en 2016 à la tête du service juridique.

3.2. « CRIMINALISER LES MIGRANTS » : LE DÉFI DES DONNÉES PERSONNELLES

Alors même que les vagues migratoires déferlent sur l'Europe, Leggeri et Jouselin ont les mains libres pour exécuter une politique plus ambitieuse que celle de leurs prédécesseurs. Ils ont alors l'idée d'approfondir le système mis en place avec **Eurosur** pour collecter des informations au sujet des migrants, qui sont alors comme autant de pages vierges pour les autorités des pays dont ils forcent l'entrée. L'objectif du nouveau programme, baptisé **PeDRA** (« *Processing Personal Data for Risk Analysis* ») est alors de collecter des données, principalement les noms, photographies (via la reconnaissance faciale) et numéros de téléphone des migrants, comme dans une classique enquête de police. Sur son site internet, l'agence déclarait en 2016 qu'elle avait pu constituer, grâce à cette enquête approfondie, le profil de 1400 individus suspectés d'implication dans le trafic d'êtres humains à la frontière gréco-turque.

Entre 2016 et 2021, l'agence aura même partagé avec **Europol** le profil de pas moins de 11 000 suspects. L'agence souhaite passer à la vitesse supérieure fin

2021 en étendant le champ de sa collecte de données à l'ADN, l'orientation sexuelle ainsi qu'aux médias sociaux des migrants. Mais, ici comme ailleurs, des obstacles juridiques se dressent inmanquablement devant la volonté politique. L'**EDPS**, l'autorité européenne chargée de faire respecter la protection des données personnelles, recommande d'ajouter plusieurs amendements au programme afin que celui-ci se conforme à la législation en vigueur : le partage de données personnelles n'est légitime qu'en cas de risque terroriste avéré ou d'atteinte à la sûreté de l'État. Le risque étant, ici, de porter atteinte à des innocents, aussi bien des membres de la famille des suspects que des témoins d'activités illégales, comme à de simples « demandeurs d'asile ». Pour ne rien gâter, la propre déléguée à la protection des données de Frontex, l'avocate **Nayra Perez**, se plaint que l'agence néglige de faire un tri entre les jeunes hommes et les profils plus vulnérables (enfants, vieillards) ; c'est-à-dire de ne pas verser dans le sentimentalisme.

3.3. LE « SCANDALE DES REFOULEMENTS »

La vraie tempête qui fera chavirer le vaisseau Frontex vient de Mer Égée où, selon des médias aussi favorables aux migrations que *Der Spiegel*, *Lighthouse Reports* ou encore *Bellingcat*², l'agence Frontex aurait couvert des refoulements (traduction du terme anglais « *pushback* ») illégaux de migrants. Certains d'entre eux auraient, en avril 2020, été interceptés au large de l'île de Samos, puis renvoyés en Turquie d'où ils venaient sur leurs embarcations de fortune. En effet, dès qu'un migrant a posé le pied sur le sol européen, il est intouchable selon le droit interna-

2. Sur ce sujet, voir notre brochure « *Bellingcat, le pseudo journalisme d'investigation financé par Soros, Google... et autres* ».

tional. Les garde-côtes sont alors tenus d'enregistrer leurs demandes d'asile. *Bellingcat* fait état de six cas de refoulement où, à chaque fois, un navire ou un avion de Frontex était à proximité immédiate ou non loin du lieu de l'incident. Le directeur exécutif prétend que le refoulement d'avril a fait l'objet d'un rapport d'incident et a été notifié aux autorités helléniques. Pourtant, pour l'opinion publique informée par les médias, Frontex ferme désormais les yeux, voire couvre directement, des abus systématiques commis à l'encontre des demandeurs d'asile en Mer Égée.

Le Parlement n'attendait plus que ce signal pour chercher des noises à l'agence, tête de turc – sans mauvais jeu de mot – des cercles bruxellois les plus progressistes et ce d'autant plus qu'elle a toujours été vue comme l'enfant de la Commission plutôt que du Parlement.

Cette volonté de reprise en main, généralement rendue en anglais technocratique par des expressions comme « *accountability check* », débouchera sur une enquête confiée par **Ylva Johansson**, la Commissaire européenne à la migration et à la sécurité et autorité de tutelle de Frontex, à l'Office européen de lutte antifraude (**OLAF**).

Dans la foulée, les bureaux des membres de la direction de Frontex sont fouillés, leurs conversations privées examinées et leurs collaborateurs interrogés. La déléguée aux droits fondamentaux de l'agence, l'avocate espagnole **Inmaculada Arnaez**, se plaint d'avoir été marginalisée par la direction de l'agence, qui aurait volontairement pratiqué la rétention d'informations compromettantes à son égard. À la lecture des échanges privés, les enquêteurs apprennent qu'elle était comparée à Pol Pot par des membres du noyau dur.

En plus de cette enquête, le directeur exécutif est convoqué à de nombreuses reprises au Parlement européen pour illustrer sa bonne volonté et défendre son bilan, en particulier face à la commission d'enquête « *Frontex Scrutiny Working Group* », un groupe de travail formé en mars 2021 par des parlementaires européens pour déterminer l'implication réelle de l'agence dans ces violations de droits fondamentaux.

L'investigation ne couvrait pas uniquement les refoulements observés en mer Égée, mais également des incidents similaires survenus à la frontières hispano-marocaines (reconduites à la frontière) ou à la frontière croato-bosniaque (confiscation et destruction de biens privés, morsures de chiens d'attaque).

La conclusion du rapport³ produit par le groupe de travail n'incrimine pas Frontex directement mais souligne son manque d'initiative : « *Le groupe de travail n'a pas trouvé de preuves concluantes sur l'exécution directe de refoulements et/ou d'expulsions collectives par Frontex dans les cas d'incidents graves qui ont pu être examinés par le groupe. Cependant, il conclut que l'Agence a trouvé des preuves à l'appui d'allégations de violations des droits fondamentaux dans les Etats membres avec lesquels elle a mené une opération conjointe, mais qu'elle n'a pas traité ces violations et n'en a pas assuré le suivi de manière rapide, vigilante et efficace. En conséquence, Frontex n'a pas empêché ces violations, ni réduit le risque de futures violations des droits fondamentaux* ». En clair, Frontex est coupable d'avoir laissé faire.

3. « *Report on the fact-finding investigation on Frontex concerning alleged fundamental rights violations* »

3.4. ENNEMI INTÉRIEUR, ENNEMI EXTÉRIEUR

Selon toute vraisemblance, une atmosphère de guerre larvée semble avoir régné à Varsovie entre 2020 et 2022. D'après des témoignages à charge recueillis par *Politico*, Jouselin est accusé de malmener ses employés et de faire régner « une atmosphère de terreur qui paralyse l'agence ». Plus précisément, il lui est vivement reproché de faire traîner le recrutement de 40 officiers aux droits fondamentaux, une tâche qui ne l'enchantait guère et qui n'est pas une priorité pour le tandem français. Sans compter la pandémie, qui ralentit le recrutement des 3000 gardes-frontières que l'agence devait former dans ses centres d'entraînement de Bari et Koszalin et déployer à partir de 2021.

Même si les pays membres ont refusé de sanctionner officiellement Fabrice Leggeri à l'issue de cette *annus horribilis*, celui-ci doit se résoudre, devant l'étendue des embûches semées sous ses pieds et lâché par nombre de ses collaborateurs, à démissionner le 29 avril 2022. Selon lui, Frontex¹ « n'est pas au clair sur ce qu'elle est. Certains auraient voulu en faire plutôt une agence qui s'occupe davantage de surveiller les États-membres dans les droits fondamentaux ou une agence humanitaire. Mais le rôle de cette Agence tel que le législateur européen l'a voulu, c'est quand même plutôt de faire la police des frontières des États. C'est plutôt une agence qui ressemble à une agence de police ».

Parmi ceux qui se réjouissent bruyamment de la démission du directeur exécutif, on trouve, au premier rang du cortège des journalistes subventionnés, le gouver-

1. « Frontex : « Certains auraient voulu en faire une agence humanitaire », regrette son ancien directeur », *Public Sénat*, 14/06/2022.

nement turc. Les rodomontades grandiloquentes du ministère de l'Intérieur d'Erdoğan, **Süleyman Söylü**, sonnent comme un aveu² : « *Frontex est une nouvelle inquisition, une honte pour l'Occident. Si cette institution n'est pas fermée, cette décision infectera tous les pays occidentaux. Nous ferons tout notre possible pour expulser la personne qui dirige cette institution. Nous avons fait tous les efforts possibles et nous avons réussi, car il est responsable de ces massacres. Il a fermé les yeux* ».

En plus de l'hostilité de certains États, l'agence doit composer avec des interférences en son propre sein, avec les officiers aux droits fondamentaux et le conseil consultatif composé d'organisations internationales et d'ONG mal disposées à son égard. L'ex fonctionnaire européen **Rodrigo Ballester**, directeur du Centre d'études européennes à l'université Mathias Corvinus à Budapest, souligne avec acuité l'absurdité de ce fonctionnement³ : « *est-ce bien raisonnable de soumettre cette agence à un tel contrôle, de la brider en son sein même en donnant un rôle disproportionné de juge et parti aux organisations non-gouvernementales ?* ». Devant faire face à des attaques externes et internes, l'agence semble cernée de toutes parts. Et, comme on va le voir, les médias ne sont pas en reste dans cette patiente entreprise de démolition.

2. « *Our Minister Mr. Soyly Participated in the Public Disclosure Program of the Special Report on Pushbacks and Drowning in the Aegean Sea* », site du gouvernement turc, 16/06/2022.

3. « *Démission du directeur de Frontex: les dessous de deux ans de guerre larvée au sein de l'UE* », Atlantico, 07/05/2022.

4. FRONTEX ET LES MÉDIAS

4.1. LE COÛT DE DÉFENSE DES FRONTIÈRES MIS EN CAUSE

Les médias de grand chemin, qui ne se montrent pas toujours sourcilleux lorsqu'il est question des portefeuilles français, ne se privent pas de rappeler que l'agence est rémunérée par les contribuables européens. Aussi, selon *BFMTV*¹, suite à la parution du rapport de l'OLAF en juillet 2022, l'agence « est accusée d'avoir soutenu certains refoulements de migrants avec de l'argent des contribuables européens ». Dix ans plus tôt, **Claire Rodier**, juriste au GISTI (**Groupe d'information et de soutien des immigrés**), s'étonnait dans les colonnes de *Libération*² que le budget de l'agence ait « son budget multiplié par quinze. C'est beaucoup, en période de crise. »

Non seulement, ses dépenses sont critiquées, mais, à vrai dire, c'est tout l'argent du secteur de la sécurité privée qui s'avère, pour nos journalistes, vicié. Dans *Alternatives économiques*³, on apprend que « [c]e sont les lobbyistes de l'industrie de la sécurité qui ont finalement façonné l'approche de l'agence. Les armes, la biométrie, la surveillance maritime et aérienne, les détecteurs de battements de cœur et les systèmes d'inspection des documents ont été au centre des discussions ». Mais il convient de rappeler que cet enrichissement et ces évolutions technologiques se font aux dépens des nouveaux damnés de la terre : « Les migrants sont le véritable sujet dont personne ne parle ».

1. « Un rapport accable Frontex et sa pratique de refouler illégalement des migrants de Grèce », *BFMTV*, 29/07/2022

2. « Des frontières qui servent à générer des profits financiers et idéologiques », *Libération*, 01/10/2012.

3. « Frontex: la porte grande ouverte aux lobbies », *Alternatives économiques*, 09/03/2021.

En effet, si seulement les frontières n'existaient plus, les économies réalisées seraient considérables et tout irait mieux dans le meilleur des mondes.

Toujours Claire Rodier dans *Libération* : « Mais il serait intéressant de dresser un bilan global des incidences financières de l'enfermement des étrangers, qui représente une part non-négligeable de « l'économie sécuritaire ». Outre les infrastructures et l'intendance, il faudrait prendre en compte le coût de l'assistance juridique (avocats et associations spécialisées, interprètes), médicale et psychosociale, ou encore celui des escortes qui accompagnent les expulsés, autre marché très lucratif pour certaines sociétés de sécurité. Ce bilan chiffré mériterait d'être connu par l'opinion ». Plus de dix ans après l'écriture de ces lignes, il serait légitime de penser que le coût de la délinquance immigrée en France mériterait également d'être connu. Mais ce n'est sans doute pas la priorité de *Libération*.

4.2. FACE AUX ONG

Il n'est pas rare que les médias opposent à Frontex les très rebattues « valeurs européennes ». Évidemment, il ne s'agit de pas de la trifonctionnalité de Dumézil, mais plutôt d'une tradition d'accueil et de tolérance qui, jusqu'à lors, était précisément circonscrite aux frontières européennes.

Dans un éditorial du *Monde*⁴ consacré à la démission de Fabrice Leggeri, on peut lire que « Le principe de non-refoulement des personnes risquant d'être persécutées fait néanmoins partie intégrante du droit d'asile, consacré par la convention de Genève de 1951 sur les réfugiés et la Convention européenne des droits de

4. « Migrations : Frontex ne peut s'affranchir des valeurs européennes », *Le Monde*, 04/05/2022

l'homme. Il ne revient pas au directeur de Frontex de s'affranchir d'un principe qui est au cœur des valeurs portées par l'U.E. »

À cet argument, on pourrait opposer l'article 3 de la convention de Schengen qui veut que « *les frontières extérieures ne peuvent en principe être franchies qu'aux points de passage frontaliers et durant les heures d'ouverture fixées* » tandis qu'il est précisé plus loin dans le texte que cette disposition ne constitue pas un « *obstacle à l'application des dispositions particulières relatives au droit d'asile* ». Mais cela n'empêchera pas *Le Monde* de tourner, surtout que l'éditorial⁵ publié en réaction à l'affaire de la photo du petit Aylan en 2016 annonçait déjà le programme sans ambages : « *L'exode ne fait que commencer, il ne s'arrêtera pas de sitôt. Et l'Union européenne est sa destination naturelle* ». (sic).

Peu de choses ont changé depuis ce qui restera comme le point d'orgue de la propagande migratoire. Et un reportage récent de Complément d'enquête, intitulé « *Frontières : des milliards, des ratés et des barbelés* », diffusé sur *France 2* en mai 2022, fait une place de choix à Frontex.

À la barre se succèdent des députés européens, d'anciens employés et, inévitablement, des membres d'ONG. Il est notamment reproché à l'agence de ne pas avoir rendu public ses entretiens commerciaux avec de grandes entreprises du secteur de l'armement, dont Airbus. Le reportage montre que celle-ci entendait vendre à Frontex des ballons dirigeables de sa conception. Alors que nous apprenons que ces ballons sont susceptibles d'être déployés au-dessus de centres de rétention, l'activiste interrogée déclare à ce sujet qu'« *une fois qu'une personne*

5. « *Réfugiés: une photo pour ouvrir les yeux* », *Le Monde*, 03/09/2015.

est dans un camp de réfugiés, elle attend simplement que sa demande d'asile soit traitée. Ce dont vous n'avez pas besoin dans ces situations, c'est d'avoir une surveillance 24 heures sur 24, ce qui est très agressif. Il s'agit d'une représentation très problématique de ce à quoi devrait ressembler les frontières et la migration ». Aucun mot sur les émeutes dans les centres de rétention, pourtant de plus en plus fréquentes, ni sur le profil criminel de certains migrants. Il est vrai que ces choses-là ne sont pas bonnes à dire sur France 2.

4.3. FRONTEX À L'ÉTRANGER

Au-delà de nos frontières, l'agence n'est également pas exempte de critiques. En particulier lorsque celles-ci émanent de grands quotidiens nationaux qui, avec les moyens dont ils disposent, ont accès à des documents confidentiels pour appuyer leurs assauts. Une arme d'autant plus importante que la communication de l'agence est très verrouillée et que les journalistes se heurtent souvent à un mur de silence. Aussi, *Der Spiegel*⁶ révèle en octobre 2022 le contenu du rapport de l'OLAF, le même rapport qui a sonné le coup de grâce pour Fabrice Leggeri. Et l'influent quotidien allemand de conclure ainsi son édito : « *La question qui se posera dans les années à venir sera de savoir si les millions d'impôts européens continueront à être utilisés pour faire fi du droit aux frontières de l'U.E. - ou si Frontex sera contrainte de se conformer au droit européen. Les États Schengen, qui pilotent Frontex par le biais du conseil d'administration, n'ont manifestement guère intérêt à le faire. Ils se réunissent en secret et peu d'informations filtrent de ces réunions. Tout dépendra donc de l'émergence d'une sorte d'opinion pu-*

6. « *Warum der SPIEGEL den Frontex-Untersuchungsbericht veröffentlicht* », *Der Spiegel*, 13/10/2022.

blique européenne par rapport aux activités de Frontex, ce qui contribuera à mieux contrôler l'agence ». Le quotidien espagnol *El País*⁷ a procédé de même en fin d'année 2022 après que sa rédaction a eu accès à un document d'audit interne de la Commission Européenne. Extrait : « *Plusieurs incidents ont été relevés, dans les missions, dans le recrutement des agents, dans les examens psychiatriques et psychologiques, dans la mise en place ainsi que dans le suivi des opérations, notamment l'intervention rapide aux frontières. Lors des examens psychologiques et psychiatriques, Frontex ne produit aucun critère selon lequel une personne est apte ou inapte au travail demandé [...] et parfois ces agents effectuent des tâches pour lesquelles ils ne sont pas formés et sont laissés à leur compte* ».

D'autres publications, plus confidentielles celles-là, s'attachent à rédiger des enquêtes fouillées en documentant les incartades de l'agence, comme le *Balkan Insight*. Ce média a notamment publié des révélations sur des incidents aux frontières sur la route des Balkans. Parmi les donateurs de cette publication, on trouve notamment la Commission européenne, la même institution dont dépend Frontex. En effet, leur plume n'a rien à envier à celle d'un député européen de tendance socialiste⁸ : « *En effet, les péripéties du programme PEDRA indique que le malaise de Frontex n'est pas simplement dû à aux méfaits de Leggeri ou à son style de management. Il s'agit plutôt d'un mépris institutionnalisé de l'État de droit, devenu peu à peu acceptable, et auquel la Commission semble avoir consenti.* » Des médias contrôlés par des institutions européennes qui débouchent sur des sanc-

7. « *Una auditoría interna de Frontex revela deficiencias en el cuerpo europeo de policías de fronteras* », *El País*, 11/10/2022.

8. « *EU's Frontex tripped in it plan for « intrusive » surveillance of migrants* », *Balkan Insight*, 07/07/2022.

tions. De là à dire que le *Balkan Insight* agit en service commandé, c'est un peu trop. Mais un indice nous mène tout de même sur cette piste.

L'OJIM évoquait déjà le rôle de ce média en 2017 à l'occasion d'un compte-rendu du Festival International de Journalisme. Dans celui-ci⁹, l'OJIM braquait la lumière sur le correspondant albanais du *Balkan Insight*, **Besar Likmeta**. On pouvait lire à son sujet qu'il était « un Américain d'origine albanaise qui a rejoint son pays d'origine en 2005. [...] *Balkan Insight* est en première ligne pour défendre l'action de George Soros. Une des fondations de Soros (Open Society Foundations) finance une partie du programme de BRIN pour l'excellence du journalisme ». La boucle est bouclée.

9. « Soros à l'assaut du journalisme (Perugia 3) », OJIM, 17/04/2017.

**Ce dossier est offert aux donateurs
de l'Observatoire du journalisme.**

Observatoire du journalisme ([OJIM](#))

50 ter rue de Malte, 75011 Paris.

Président : Claude Chollet (contact@ojim.fr)

Rejoignez les donateurs :

ojim.fr/faireundon